

AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE POUR SUPPRESSION DU PN 13

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur l'enquête "de commodo et in commodo" qui s'est déroulée du 13 au 27 Octobre 1980, dans la Commune de LUDRES.

Celle-ci concernait un projet de suppression définitive du passage à niveau public pour voitures N° 13, situé au point kilométrique 6.538 de la ligne JARVILLE à MIRECOURT.

Monsieur REINSTADLER rappelle que, par une délibération en date du 20 Décembre 1979, le Conseil avait chargé la S.N.C.F. de procéder aux travaux nécessaires à cette suppression dans un but de sécurité. Aucune réclamation n'ayant été portée sur le registre prévu à cet effet,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- donne un avis favorable sur le projet de suppression définitive du passage à niveau public pour voitures N° 13 de la ligne JARVILLE à MIRECOURT, après clôture de l'enquête.